



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 120609

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur le suicide des enfants de 5 à 12 ans. Un rapport qui lui a été remis en septembre 2011 affirme que le nombre de ceux-ci serait sous-estimé, certains d'entre eux étant, en effet, comptabilisés en toute bonne foi comme des accidents. Pour lutter contre ce fléau, le rapport préconise l'adaptation de plusieurs dispositifs politiques de prévention dès les premières années en donnant plus de cohérence aux métiers de la petite enfance ("université de la petite enfance"...), formation des médecins, infirmières, éducateurs et enseignants à cette problématique, adaptation des rythmes scolaires, lutte contre le harcèlement... Suite à ces préconisations, il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures elle entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Au terme de la mission d'étude des mécanismes pouvant pousser un jeune à se donner la mort et des pistes d'action pour éviter de tels drames qui lui avait été confiée en début d'année, le professeur Boris Cyrulnik a remis le 29 septembre 2011 à la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative un rapport intitulé « Quand un enfant se donne la mort, attachement et sociétés ». Ce rapport, qui ne traite pas de la question de la prise en charge sanitaire (psychiatrie, médicaments...), constitue une contribution à la compréhension d'un phénomène qui ne saurait laisser personne indifférent. Il s'appuie sur une approche pluridisciplinaire mêlant neurobiologie, biochimie, psychologie, sociologie et autres disciplines qui permet d'éviter le piège de la causalité unique et le risque de stigmatisation qui pourrait lui être associé. En effet, il est important que ce travail serve à tous ceux qui entourent les enfants (familles, équipes éducatives, associations) sans culpabiliser qui que ce soit. C'est pourquoi la secrétaire d'État a souhaité qu'il fasse l'objet d'une large diffusion afin de sensibiliser l'opinion publique, et ce au-delà des seuls chiffres qui concernent les actes par eux-mêmes. Les préconisations du professeur Boris Cyrulnik seront expertisées par le comité de pilotage du programme d'actions contre le suicide afin qu'elles puissent alimenter le programme national interministériel d'actions contre le suicide auquel contribuent plusieurs ministères dont le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Le traitement interministériel de la problématique du suicide devrait permettre d'agir efficacement en termes de prévention, en particulier en ce qui concerne les jeunes enfants, et de prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120609

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11257

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 675